



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR RESPIRÉ PAR LES BOURGUIGNONS

Des actions ont été engagées pour réduire les pollutions, préserver la santé des plus fragiles, informer et prévenir. De gros progrès restent néanmoins à accomplir



Une évaluation d'impact sur la santé d'un projet d'urbanisme est en cours (Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise).

◆ Malgré le développement des ports, **la part fluviale par rapport à la route n'a pas augmenté** :

2011 : fluviale 4,4 % route 95,6 %

2014 : fluviale 4,1 % route 95,9 %

Cependant des opérateurs se positionnent (Morvan, Châtillonnais) pour les transports de proximité. **Une communication soutenue visant au développement du report modal a été réalisée.**

◆ Une communication auprès des élus sur les enjeux sanitaires consécutifs aux **brûlages à l'air libre** des déchets a été réalisée.

◆ Des actions de **réduction de vitesse sur l'agglomération dijonnaise**, en particulier dans le cadre de l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère (**PPA**) sont effectives, notamment sur la LINO depuis février 2014..

◆ Une **offre de transports publics de qualité s'étoffe** désormais dans les agglomérations (TRAM Dijon, Bus à haut niveau de service à Chalon-sur-Saône).

Malgré cela, les **problèmes de précarité** énergétique liés aux déplacements persistent.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR RESPIRÉ PAR LES BOURGUIGNONS

- ◆ Une prise de conscience plus forte des jeunes générations a été initiée, grâce à la **sensibilisation des plus jeunes sur la pollution de l'air et ses dangers** (école de Longvic notamment) avec l'opération « bon pied, bon air » pilotée par ALTERRE Bourgogne.
- ◆ Des progrès ont été réalisés sur **l'évaluation précise de l'impact sur la santé des polluants atmosphériques** (Une étude régionale sera bientôt disponible)
- ◆ La **rénovation thermique des bâtiments hospitaliers** va pouvoir se développer grâce à la mise en place d'une action d'appui aux établissements par le groupement d'achat national (RESAH).
- ◆ Une étude menée par ATMOSF'air Bourgogne a confirmé la **présence de pesticides dans l'air ambiant au moment des épandages**. Une prise de conscience existe néanmoins et se renforce : 76 communes se sont engagées à réduire voire supprimer leur usage de pesticides dans la cadre d'une action pilotée par le conseil régional.



Photo © Laurent Mignaux/Terra



PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU POUR PRÉSERVER LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Connaitre pour mieux protéger, coordonner les actions pour plus d'efficacité, réduire les usages de pesticides...le PRSE 2 a permis de consolider des avancées.



◆ Toutes les ressources en eau soumises à de forte pression de prélèvements font l'objet de mesures de protection par arrêté préfectoral : zone de répartition des eaux (ZRE). Il s'agit des nappes de l'Albien, de Dijon Sud, de la Tille profonde, du bassin versant de de la Vouge , de l'Ouche et de la Tille. **Les études de volumes prélevables concernant ces ZRE sont achevées à 100%.**

◆ **Une information du public est désormais systématique** et régulière (note jointe à la facture d'eau, bilans, synthèses, site Internet).

◆ Les **ressources stratégiques ayant fait l'objet de mesures de protection sont identifiées** dans les Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et traités (ou à traiter) dans ce cadre.

Exemple :

Sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, des avancées importantes sur la connaissance des ressources ont été enregistrées, préalablement à leur protection (ressources stratégiques désormais identifiées).

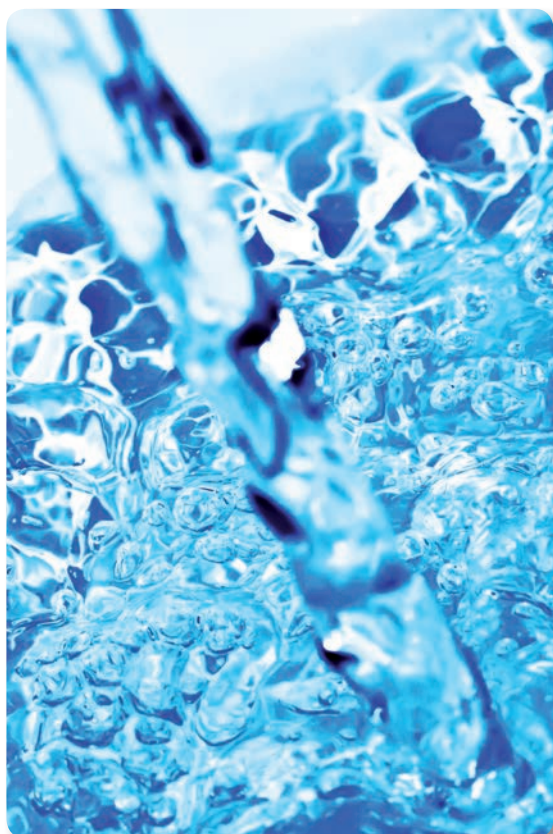
Fin décembre 2015, 55 études sont achevées qui ont permis d'identifier les ressources stratégiques et les zones à sauvegarder pour 70 masses d'eau et 18 études sont en cours. La majorité de ces études intègrent, outre la caractérisation des ressources stratégiques, l'identification de leur zone de sauvegarde et des préconisations sur les dispositions à prendre pour les préserver.



PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU POUR PRÉSERVER LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

◆ Trop de **zones de baignades** de la région (27 sur 54) ne disposent pas encore de leur **diagnostic de risque** (profils).

◆ **Le bilan des surfaces en agriculture biologique dans les aires d'alimentation des captages est en cours de réalisation.** Une convention de mise à disposition des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine, a été passée entre la DRAAF et l'ARS. En zone non agricoles, **un état des lieux des pratiques alternatives** à l'usage des pesticides est en cours.



◆ **Les actions menées dans les captages prioritaires** sont recensées et actualisées.

◆ Une **stratégie de résorption des non-conformités sur l'eau destinée à la consommation humaine** incluant la **régularisation des captages** non protégés est en cours.

Le **nombre de ressources protégées augmente** régulièrement (2011 : 65 % ; fin 2014 : 72%). La démarche réglementaire de protection est en cours sur les captages qui le nécessitent. Le **soutien aux initiatives des collectivités** qui s'impliquent dans la protection des ressources en eau est maintenu et renforcé : appui aux conseils départementaux (Côte-d'Or et Saône-et-Loire).

◆ L'information sur l'intercommunalité comme moyen de renforcer la gestion des installations d'eau est régulièrement rappelée aux communes concernées par des mauvais résultats chroniques. La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, va apporter une évolution importante. L'eau sera une compétence obligatoire des nouvelles communautés de communes.

Un programme de formation à l'attention des agents territoriaux a été décliné par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) avec la participation de l'ARS et des services préfectoraux. 2 formations sur la protection des captages ont eu lieu. Ces formations sont aussi déclinés dans le cadre des contrats locaux de santé (ex : 2013 le Tonnerrois).

La formation – information des acteurs de l'eau est aussi déclinée dans le Groupe/Réseau régional «captages» qui fédère tous les acteurs régionaux (agences de l'eau, services et administration de l'état, chargés de missions sur la protection des captages, collectivités, associations, chambres d'agriculture, Centre national de la fonction publique territoriale, SEDARB...).

La formation sur la gestion des Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) n'a pas encore été lancée.



PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU POUR PRÉSERVER LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Photo © Laurent Mignaux/Terra



◆ Le **projet de convention avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)** sera préparé et proposé à la concertation. Ponctuellement cela peut se traduire par des échanges de parcelles lorsqu'elles sont à proximité de captage (non réalisé).

Les acteurs de l'eau se retrouvent périodiquement dans le cadre de chaque MISEN. **La coordination régionale en est assurée par l'intermédiaire de rencontres deux fois par an au sein de l'INTER MISEN.**

Les différents services de l'état incitent en permanence les collectivités à se doter de schéma directeur de l'alimentation en eau potable sur leur territoire, (Bilan non réalisé à l'échelle de la région).

L'impact du changement climatique sur la ressource en eau fait l'objet d'une démarche globale pilotée par ALTERRE Bourgogne (quel impact sur les réserves du sol, le régime des pluies efficaces, la demande des cultures...).

La **mise en cohérence des différents plans et schémas directeurs** (PRSE 2, ECOPHYTO, SDAGE...) est engagée.

Les actions concertées du SDAGE ont été reprises dans le PRSE 2. Les actions de surveillance des pesticides dans l'air et l'eau réalisées lors du PRSE 2 sont complémentaires de celles engagées par ECOPHYTO. **Une coordination renforcée est également en cours (ARS-DREAL-DRAAF).**

Les SPANC vont faire l'objet d'une cartographie régionale pour mieux identifier ceux pouvant présenter un risque sanitaire (eau de baignade, AEP...)

◆ **Une synthèse des campagnes de mesures des médicaments et une étude des rejets des établissements de santé** sont engagées avec l'appui des Services d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE) des conseils départementaux

La **recherche de substances dangereuses a été réalisée pour les ICPE** les plus importantes et les stations de traitement supérieures à 10 000 équivalent-habitant (phase I de connaissance)

Le suivi des rejets de substances dangereuses et de polluants émergents est poursuivi : recherche de PCB dans les eaux superficielles, les sédiments et les poissons.

Une valorisation des connaissances sur les pressions et impacts recensés sur les eaux souterraines du bassin Rhône-Méditerranée-Corse a été réalisée par le BRGM

L'information sur la connaissance des pollutions par les pesticides et les nitrates en Bourgogne a fait l'objet de deux synthèses régionales (en 2013 et 2015).



Photo © Laurent Mignaux/Terra



DIMINUER LES IMPACTS SANITAIRES LIÉS AU BRUIT

Les problématiques liées aux bruits de toute nature nécessitent une réponse coordonnée. L'incidence du bruit sur la santé ne doit pas être sous-estimée. Le PRSE 2 a permis de renforcer les actions de sensibilisation vis-à-vis des jeunes.



Une concertation des acteurs régionaux et départementaux a eu lieu mais n'a pas abouti à la mise en place d'un Pôle régional.

La mise en place des nouvelles organisations dans les services notamment ARS et Directions départementales des territoires (DDT), n'a pas permis le maintien des 2 pôles départementaux existants. **La problématique « bruit » reste entière** et nécessite d'être intégrée au diagnostic du PRSE 3.

◆ **Les concerts pédagogiques** sont régulièrement organisés pour atteindre en fin d'année une classe d'âge (15-17 ans) dans sa totalité. La cible est de toucher les classes de troisième et seconde.

Le bilan est le suivant :

Année	Proportion de collèges participants	Proportion de lycées participants	Nbre d'élèves participants
2011	34 %	54 %	7531
2012	38 %	59 %	9193
2013	42 %	61 %	9870
2014	34 %	43 %	6725

En 2012 et 2013, l'action a bénéficié à titre expérimental d'une aide financière non reconduite. Une évaluation effectuée en 2013 montre une **modification du comportement d'une part sensible des élèves.**



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'HABITAT

Des logements biens isolés, salubres, bâtis avec des matériaux préservant la qualité de l'air intérieur : le PRSE 2 a renforcé la mobilisation des acteurs régionaux sur ces sujets qui restent d'actualité.



◆ Plusieurs rencontres ont eu lieu pour permettre la mise en relation entre **les Conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI)** et divers partenaires de l'habitat. La mutualité Française de Bourgogne fait intervenir des CMEI. Chaque année, le service réalise entre 250 et 300 visites au domicile des patients. 60 médecins spécialistes font confiance au service CMEI (chiffres au 31 décembre 2014).

La répartition géographique des visites s'homogénéise et le nombre de visites croît régulièrement au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de médecins prescripteurs.

◆ Le recensement des professionnels montre que les corps de métiers concernés par des opérations de **remédiation du radon** sont diversifiés (électriciens, maçons...), sans que ceux-ci ne soient spécialisés. Un besoin en maîtrise d'œuvre expérimentée est ainsi mis en évidence. Une formation adaptée devra être proposée à la maîtrise d'œuvre Bourguignonne afin qu'elle soit en capacité de réaliser des travaux efficaces.

◆ **Une campagne d'information sur le radon** a été réalisée en collaboration avec la DREAL. Elle a concerné en 2013 les ADIL, les points « infos énergie », l'ANAH, le PACT chambre des propriétaires, le CAUE, Alterre, ATMOS'Air.

◆ Une note d'information sur la prévention du risque radon a été diffusée en 2013 aux communes concernées pour être jointe aux documents d'urbanisme.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'HABITAT

◆ Afin de toucher le grand public adepte de travaux sur leur habitat, et de **diffuser les connaissances sur l'impact des matériaux de construction sur la qualité de l'air intérieur**, une campagne d'affichage a été réalisée en 2012 dans tous les magasins de « bricolage » de la région.

◆ **Les pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne** sont en place dans les quatre départements et traitent l'ensemble des signalements liés à l'habitat.

Le réseau de lutte contre l'habitat indigne (LHI), rassemblant l'ARS, la DREAL et les DDT, a été relancé et s'est réuni en 2015.

◆ Chaque année **l'ARS relaie auprès d'un public ciblé la campagne d'information nationale.**

En Bourgogne du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, le bilan des intoxications aiguës au monoxyde de carbone montre une baisse par rapport aux années précédentes :

→ **Nombre d'alertes :**

22 contre 50 pour la période précédente

→ **Nombre de personnes impliquées :** 80 contre 147 pour la période précédente

→ **Nombre de personnes admises aux urgences :**

57 contre 123 pour la période précédente

→ **Nombre de personnes ayant bénéficié d'une oxygénothérapie hyperbare :**

12 contre 37 pour la période précédente

→ **Nombre d'hospitalisations :**

11 contre 40 pour la période précédente

→ **Nombre de décès (hors suicide) :**

0 contre 0 pour la période précédente



Photo © Laurent Mignaux/Terra

Ces 4 dernières années, le nombre annuel d'alertes signalées à l'ARS de Bourgogne a varié entre 20 et 50.

80% des signalements surviennent en saison de chauffe d'octobre à mars. **Les habitations sont le lieu privilégié des intoxications : 77%** des signalements concernent les logements.

◆ Une enquête visant à **caractériser les profils des personnes âgées** vivant en milieu rural a été réalisée en 2015. Des pistes d'actions et recommandations ont été émises et doivent trouver une suite.

Objectif 5

APPORTER LA FORMATION ET L'INFORMATION LA PLUS ADAPTÉE AU PUBLIC LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE

Former, informer, proposer des parcours tutorés d'autoformation, proposer des retours d'expérience d'élus, de citoyens, d'associations, ...
Le PRSE 2 a soutenu le projet E-set, un outil de partage et de promotion de la santé environnementale



Photo © Laurent Mignaux/Terra

En complément à l'accès public au portail E-set effectif depuis le 1 octobre 2013, **quatre parcours de formation ont été proposés**, dont un sur la fin de l'année 2015.

Par ailleurs, sont recensés environ **500 documents d'information sur le site qui fait l'objet d'une mise à jour** et d'une actualisation permanente.

L'accès public du portail E-set est effectif depuis octobre 2013.

Les actions de sensibilisation auprès du grand public sont effectuées notamment par ce portail.

A titre d'information, **le site a été visité 1619 fois en septembre 2015 contre 800 fois en septembre 2014.**



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR RESPIRÉ DANS LES LOCAUX ET SUR LES POSTES DE TRAVAIL

Informier, former, diffuser les bonnes pratiques : le PRSE 2, en lien avec le PRST 2 a ciblé la réduction des émissions polluantes et dangereuses pour la santé sur les lieux de travail.



◆ La **CARSAT** a réalisé une **expérimentation de traçabilité collective des expositions professionnelles aux CMR** (43 entreprises participantes, 27 déclarations) : information des entreprises du bassin de Joigny, formation des intervenants du service de santé au travail jovinien, en 2011. 139 visites d'entreprises effectuées par les agents de la CARSAT ont permis de soustraire 432 salariés de l'exposition aux cancérigènes-mutagènes-reprotoxiques (CMR).

◆ En 2010/2011, la **CARSAT** a réalisé **149 enquêtes actions sur le risque CMR dans le secteur de l'intérim** et formé à la prévention, 67 salariés permanents des agences d'intérim, des risques professionnels.

◆ **Le contrôle accru des plans de retrait (PDRE)** et des chantiers amiante, tel qu'inscrit dans le PRST, a fait l'objet de formations spécifiques à destination des agents de contrôle de l'inspection du travail de la Bourgogne. Ces formations ont notamment porté sur le contenu des plans de retrait, la justification des informations demandées aux entreprises, la préparation d'un contrôle sur place à partir des éléments recueillis et le contrôle des bilans aérauliques, éléments essentiels pour garantir une bonne protection des salariés et de l'environnement des chantiers.

◆ La **DIRECCTE Bourgogne** a mené **plusieurs actions de sensibilisation aux impacts de la nouvelle réglementation amiante** (actions initiées à partir de 2012 suite à la réforme réglementaire amiante). Des **rencontres des maîtres d'ouvrage** et des organisations professionnelles (FRTP, FFB), et donneurs d'ordre, ont été programmées dans les 4 départements en 2012, 2013 et 2014.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR RESPIRÉ DANS LES LOCAUX ET SUR LES POSTES DE TRAVAIL



Des **réunions d'information spécifiques** à destination des préventeurs ont été mises en place : contrôleurs de la CARSAT en 2012, agents de la MSA (médecins du travail et conseillers prévention) en 2013, demi-journées spéciales en département pour les médecins du travail et services de santé au travail en 2014.

Une **communication sur le risque amiante avec la MSA** a été insérée dans un périodique à destination des exploitants agricoles (2013).

Deux participations à **des journées de prévention** ont été effectuées :

- «Amiante et HAP dans les enrobés routiers» à l'initiative de la FRTP (2014),
- «Amiante et habitation» à l'initiative de la DREAL (2015).

◆ La mise en place de la nouvelle réglementation amiante a nécessité une appropriation technique des textes et a donné lieu à la **mobilisation des services de la Direccte de Bourgogne pour former les agents de contrôle de l'inspection du travail de la Bourgogne**. Ces formations des agents de contrôle comportaient :

- Une formation obligatoire de tous les agents de contrôle au risque amiante sur 3 jours, basée sur les nouveaux textes et des mises en situation de contrôle (5 sessions organisées de mars à septembre 2013 et 43 agents formés, 2 sessions en 2015, 7 agents formés). 98 % des agents de contrôle ont ainsi été formés.
- Une formation complémentaire des agents de contrôle au risque amiante sur 3 jours (module expert, 2 sessions, 12 agents formés en 2015).

◆ **Un réseau spécifique d'appui sur la problématique « amiante » a été mis en place** à la demande du Ministère afin d'apporter une aide de proximité aux agents de contrôle et d'élaborer des actions concertées de contrôle (réseau risques particuliers amiante). Il est composé d'agents de contrôle et d'ingénieurs dont les compétences en termes d'amiante sont reconnues.

◆ **L'appui des agents de contrôle de l'inspection du travail de Bourgogne sur les risques chimique/CMR et amiante** a consisté à organiser des accompagnements pour des contrôles d'entreprise, des appuis individuels sur des questions précises ou la mise à disposition d'outils de contrôle ciblés sur l'action en cours voire la mise en œuvre d'ateliers et de formations en interne. Divers secteurs d'activité ont ainsi été ciblés :

- la soudure et la prévention contre les fumées de soudure CMR en UT 21 (2011), et la rédaction, en partenariat avec la Carsat, d'une fiche info « fumées de soudage » à destination des agents des 2 services,



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR RESPIRÉ DANS LES LOCAUX ET SUR LES POSTES DE TRAVAIL

- les risques dans les pressings et leur prévention en UT 21 (2012),
- le risque plomb lié aux travaux de réhabilitation en UT 21 (2012).

◆ Une fiche réflexe a été établie entre l'ARS et la DIRECCTE de Bourgogne, afin de faciliter la circulation d'informations utiles à chaque service sur la problématique amiante.

Les interventions du TRP (Technicien Régional de Prévention en agriculture) ont été réalisées en accompagnement des agents de contrôle en charges des établissements agricoles de 2010 à 2015.

Une **formation des agents de contrôle de l'inspection du travail de Bourgogne au risque chimique/CMR, pesticides a concerné 55 agents** sur la période 2010/2011.

◆ Vis-à-vis du **risque «radon dans l'entreprise»**, la **DIRECCTE Bourgogne a organisé un accompagnement pour les contrôles** d'entreprise, un appui individuel, et une aide à la mobilisation des moyens de l'Inspection du Travail, **Des notes d'informations internes de la DIRECCTE Bourgogne ont été préparées à destination des agents de contrôle** de l'Inspection du travail pour l'appropriation des nouveaux textes, documents, guides ou techniques sur le risque radon et notamment l'application des arrêtés et avis parus en 2008 (2010), les dates butoirs pour l'application des textes réglementaires (2011).

◆ Concernant **les rayonnements ionisants**, la **DIRECCTE Bourgogne et l'inspection du travail ont mis en place la protection des agents de contrôle** par la nomination d'une personne compétente, chargée de la mise en œuvre de leur protection dans le cadre de leurs contrôles : cette personne a suivi 7 jours de formation, et une mise à jour des connaissances obligatoire en 2015 avec une formation de 3 jours.



Photo © Arnaud Bouissou/Terra

◆ Plusieurs partenariats ont réuni les préventeurs institutionnels en santé sécurité au travail pour **la réalisation et la diffusion de plusieurs guides et brochures sur le risque chimique/ CMR et sur l'amiante** :

→ Réalisation par la CARSAT et la Direccte Bourgogne du guide solvants en 2011 et mise à jour en 2012.

Plusieurs colloques ont été organisés pour sa communication (170 participants en 2010).

→ Réalisation de la **brochure « Risques CMR »** en partenariat avec la CARSAT et les DIRECCTES de Bourgogne et de Franche-Comté (2011), colloque pour la promotion de cette plaquette.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR RESPIRÉ DANS LES LOCAUX ET SUR LES POSTES DE TRAVAIL

- Réalisation par la CARSAT, l'OPPBTB et les DIRECCTES Bourgogne et Franche-Comté, du **guide amiante à destination des maîtres d'ouvrage** (2015). (Nota : compte tenu de son accueil dans la grande région bourgogne Franche-Comté et des retours, ce guide a également été édité sous couvert de l'OPPBTB pour une diffusion nationale, et repris par la DIECCTE de la Guadeloupe).
- Réalisation d'une **lettre d'information sur les interventions** sur toitures incendiées contenant de l'amiante (partenariat Direccte Bourgogne et MSA) en 2015.
- **Mise à jour du logiciel OPER@ d'évaluation du risque chimique et CMR** élaboré en partenariat avec la CARSAT et les DIRECCTES de Bourgogne et Franche-Comté (2012), colloque de présentation.
- Note du préfet pour la **gestion de l'amiante en déchetteries préparée par l'ARS Bourgogne et la Direccte Bourgogne** (2015).

Les enjeux liés aux CMR ont été portés lors de colloques et congrès : « risques liés aux produits chimiques » réalisé en partenariat entre la CARSAT et la Direccte Bourgogne (2012); préparation des colloques pour la promotion du logiciel d'évaluation du risque chimique (SEIRECH) élaboré par l'INRS, en collaboration avec la CARSAT et les DIRECCTE de Bourgogne et Franche-Comté (2015 – 2016), auprès des entreprises et préventeurs; préparation du congrès SST-BTP 2017 organisé par le SST BTP 21 et la DIRECCTE Bourgogne.

◆ Pour la DIRECCTE Bourgogne, **la formation de tous les agents de contrôle à la radioprotection** a eu lieu entre 2010 et 2012. Elle s'est traduite par la remise d'un livret de formation, le classement des agents (2010 - 2012), la dotation des sections de dosimètres opérationnels (2011) et une intervention spécifique en UT 21 sur la dosimétrie (2011). L'**accompagnement des agents de contrôle** de l'inspection du travail de Bourgogne sur les risques dus aux rayonnements ionisants a consisté à apporter un soutien ciblé sur les points critiques liés au secteur contrôlé, la mise à disposition d'outils de contrôle spécifiques sur l'action en cours et un accompagnement des agents si nécessaire, y compris en collaboration avec l'autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Un partenariat entre la Direccte Bourgogne et l'ASN s'est traduit par :

- des réunions de concertation sur l'organisation des contrôles (2010 - 2011),
- l'établissement et la signature d'une convention avec pour la réalisation des contrôles, et la mise en œuvre de la convention (2013 – 2015),

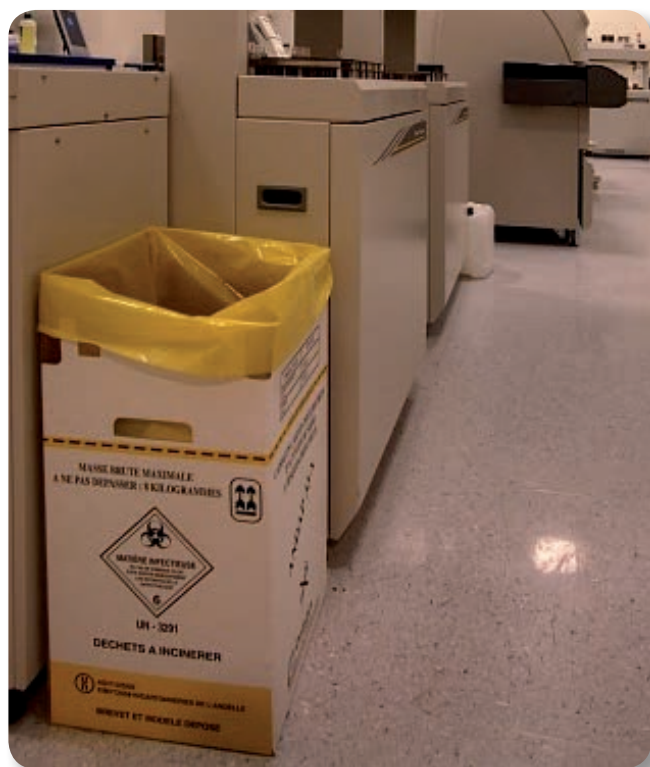
Les campagnes de contrôle « rayonnements ionisants » de la DIRECCTE Bourgogne en 2010 se sont traduites par la formation sur 3 jours des services chargés des appuis à l'INT, la mise en place des outils DGT pour la réalisation de la campagne de contrôle et la présentation aux départements par la cellule pluridisciplinaire des secteurs cibles, des principes de la prévention et des outils de contrôle.

Objectif 7



AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉ DES SOINS

Trouver des solutions pour les déchets diffus, veiller à la généralisation des bonnes pratiques dans les établissements de santé et médico-sociaux : le PRSE 2 a permis de renforcer la sensibilisation et la formation des professionnels de santé



Photos © Laurent Mignaux/Terra

Une information sur l'élimination des déchets des patients en auto traitement a été mise en place avec la collaboration de l'ordre des pharmaciens dans le cadre du dispositif DASTRI.

Plusieurs dizaines d'établissements (sanitaires et médico-sociaux) ont fait l'objet d'un contrôle de l'élimination de leurs déchets de soins au cours des 3 premiers trimestres 2012.

Un **guide relatif à l'élimination des DASRI dans les EHPAD** a été élaboré et diffusé par l'ARS.

Des contrôles annuels sont effectués dans les établissements de santé et médico-sociaux.



bilan 2011-2015

Plan Régional Santé Environnement de Bourgogne



ARS DE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
Le Diapason - 2 place des Savoirs - CS 73535 - 21035 DIJON cedex - Tél : 08.08.80.71.07
www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr